



Communiqué de presse  
Jeudi 1<sup>er</sup> mars 2018

## **Retrait des préenseignes dérogatoires : Lancement de l'opération « S'afficher, c'est exister »**

**Roland HEGUY**, Président confédéral de l'UMIH, **Fabrice GALLAND**, Président de la Fédération Internationale des Logis (FIL), et **Gilbert GUTTIN**, Président UMIH 45, ont présenté ce matin, **avec le soutien de l'Association des Maires ruraux de France (AMRF)**, [la campagne de communication « S'afficher, c'est exister »](#) dont l'objectif est de sensibiliser les élus locaux et l'opinion publique sur **les conséquences du retrait des préenseignes pour les cafés, hôtels, restaurants situés en zone rurale.**

Par cette opération, **l'UMIH et la FIL demandent le rétablissement des préenseignes dérogatoires pour les cafés, hôtels, restaurants en zone rurale et appellent les parlementaires à se saisir du sujet pour modifier l'article L 581-19 du Code de l'Environnement**

Une préenseigne dérogatoire était un panneau de signalisation situé aux abords des agglomérations à destination des usagers de la route et stratégique pour la survie de ces commerces. Afin de stopper la pollution visuelle causée en particulier par les panneaux aux entrées de ville, la loi Grenelle 2 a supprimé toutes les préenseignes auparavant autorisées pour les « *activités utiles pour les personnes en déplacement* ». Depuis le 13 juillet 2015, les préenseignes dérogatoires sont ainsi interdites hors agglomérations et dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants.

Interdire l'opportunité d'être identifiés par des conducteurs de passage est lourd de conséquences pour les restaurants et hôtels des villes de moins de 10.000 habitants, notamment pour ceux situés hors des centres bourgs. **L'UMIH et la FIL estiment une perte de chiffre d'affaires de l'ordre de -25% pour ces établissements.**

**La signalétique prévue en remplacement (Signalisation d'Information Locale (SIL)) est insuffisante et totalement inadaptée au tourisme** : peu lisible, pas attractive, mal positionnée, pas d'information sur l'établissement, panneau trop petit (caractère de 8 cm de haut) avec des couleurs qui n'interpellent pas l'utilisateur. La clientèle de passage ne trouve plus les établissements et ne s'arrête plus dans les villages où les établissements sont mal signalés.

**La campagne « S'afficher, c'est exister »** a été initiée par la fédération UMIH du Loiret en décembre 2017. Depuis, une réunion avec l'ensemble des parties prenantes a eu lieu en préfecture. [Le dépliant « S'afficher, c'est exister »](#) sera adressé dans les prochains jours à **plus de 1000 élus locaux : Présidents de région, Présidents de départements et parlementaires et via le réseau de l'AMRF à plus de 10 000 maires ruraux.** Les fédérations départementales de l'UMIH sont invitées à relayer également ce message auprès de leurs élus locaux. L'UMIH met également à disposition de ses professionnels cafetiers, hôteliers, restaurateurs, un kit de communication (dépliant et affiches) pour informer leur clientèle.

« L'interdiction des préenseignes va à l'encontre de toutes les politiques de revitalisation des zones rurales. Elle pénalise nos zones rurales, déjà fragilisées, et nos établissements qui n'ont plus de moyens d'information et de signalisation pour la clientèle de passage. La signalisation des restaurants et hôtels n'apporte pas seulement aux exploitants mais participe aussi fortement à l'attractivité touristique et au développement des territoires. **Nous demandons, comme c'est aujourd'hui le cas pour les activités de fabrication ou de vente de produits du terroir, l'autorisation pour nos établissements d'utiliser des préenseignes dérogatoires pour se signaler.** », déclare **Roland HEGUY**, Président confédéral de l'UMIH.

**Fabrice GALLAND**, Président de la Fédération Internationale des Logis, précise : « La Fédération Internationale des Logis (FIL) défend et protège depuis près de 70 ans les hôteliers-restaurateurs indépendants. Supprimer les préenseignes, c'est tout simplement nier leur droit d'exister et de commercer. Ensemble, nos 2000 hôtels en France représentent 60% des hôtels de moins de 10 chambres : aujourd'hui chacun peut compter sur un restaurant ou hôtel Logis pour l'accueillir dans un rayon de 30 kilomètres, où qu'on soit. Jusqu'à quand ? C'est pour alerter nos élus sur une économie rurale en danger que nous participons à la campagne "S'afficher c'est exister" aux côtés de l'UMIH. »

« Entre le capharnaüm des enseignes et le désert informatif, il existe certainement un juste milieu qui concilie esthétique des entrées de communes et informations utiles au public. En interdisant les préenseignes pour les communes de moins de 10000 habitants, le législateur organise la discrimination commerciale au détriment des commerces ruraux. Ce n'est pas acceptable. Au contraire, le commerce de proximité doit être soutenu et pour cela visible et accessible. Les maires ruraux de France sont des développeurs de leurs territoires et ils s'associent à la démarche de l'UMIH. Ce faisant, ils relaieront cette nécessaire à initiative, auprès de l'ensemble des élus ruraux. », indique **Vanik BERBERIAN**, Président de l'AMRF, maire de Gargilles-Dampierre



**L'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) est l'organisation professionnelle N°1 du secteur de l'hôtellerie-restauration.** Avec ses syndicats associés, l'UMIH représente 77% des entreprises adhérentes à une organisation professionnelle. Depuis 70 ans, la confédération représente, défend et promeut les professionnels indépendants cafetiers, restaurateurs, hôteliers, ainsi que les acteurs du monde de la nuit. L'UMIH est présente et active sur tout le territoire avec plus de 2 000 élus et 400 collaborateurs répartis en plus de 100 fédérations départementales (outre-mer inclus).



**La Fédération Internationale des Logis** est depuis 70 ans la première chaîne volontaire de restaurateurs-hôteliers indépendants en Europe avec plus de 2200 établissements. Les Logis sont tous différents mais réunis autour de valeurs communes : hébergement de qualité, accueil personnalisé, restauration d'inspiration régionale mettant en avant les produits du terroir et privilégiant les circuits courts, etc., ces établissements de charme sont attachés aux notions de savoir-faire et de savoir-vivre ! Il occupe de ce fait une place à part dans l'univers de l'hôtellerie.



**L'Association des Maires Ruraux de France** fédère, informe et représente les maires des communes de moins de 3 500 habitants partout en France. L'association s'engage au quotidien au niveau local comme national pour défendre et promouvoir les enjeux spécifiques de la ruralité. Créée en 1971, l'AMRF rassemble près de 10 000 maires ruraux regroupés dans un réseau convivial et solidaire d'associations départementales, en toute indépendance des pouvoirs et partis politiques. L'AMRF est un représentant incontournable du monde rural auprès des pouvoirs publics et des grands opérateurs [nationaux@maires\\_ruraux](mailto:nationaux@maires_ruraux) // [www.amrf.fr](http://www.amrf.fr) // [amrf@amrf.fr](mailto:amrf@amrf.fr)

## Contacts Presse

UMIH : Charlotte LE MONIET – 07 87 02 69 66 – [charlotte.lemoniet@umih.fr](mailto:charlotte.lemoniet@umih.fr)

Logis : Annabel FUDER – 01 84 02 11 29 – [annabel@oxygen-rp.com](mailto:annabel@oxygen-rp.com)

AMRF: Bérengère MICHEL - [Berengere.MICHEL@AMRF.FR](mailto:Berengere.MICHEL@AMRF.FR)